



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 114722

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les relations diplomatiques entre la Chine et le Saint-Siège. Le Saint-Siège a fait état lundi 4 juillet 2011 de l'ordination d'un évêque chinois sans son aval, contrairement aux usages diplomatiques de l'Église. Ainsi se trouve fragilisée la communauté catholique chinoise estimée à 12 millions de membres, qui voit une Église encouragée par le parti unique supplanter l'Église officielle. Il lui demande quelles mesures la France entend prendre pour protéger la communauté catholique chinoise de l'entrisme, faire respecter l'indépendance du Saint-Siège dans son fonctionnement interne, et comment notre pays entend promouvoir la liberté de culte en Chine.

Texte de la réponse

Le Saint-Siège est un État indépendant et souverain. Il n'appartient pas à la France de se prononcer sur les relations que le Saint-Siège entretient avec la république populaire de Chine. En lien avec ses partenaires européens, la France exprime régulièrement son inquiétude aux autorités chinoises quant à la situation des membres de la communauté catholique chinoise et s'inquiète du respect de la liberté de culte dans ce pays. De manière générale, la France est attachée au respect de la liberté de culte et de religion partout dans le monde.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114722

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7748

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8758